

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. 5 c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — — — — —	10 — — — — — 13 — — — — —
Trois mois, — — — — —	5 25 — — — — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — — — — Omnibus.	
4 — 13 — — — — — soir, Express.	
7 — 11 — — — — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — — — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — — — — Express.	
5 — 47 — — — — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — — — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 — — — — —
Dans les faits divers	50 — — — — —
Dans toute autre partie du journal.	75 — — — — —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le Corps-Législatif est arrivé au 5^e paragraphe de l'Adresse.

Les 2^e, 3^e et 4^e ont été votés dans la séance de lundi.

Sur la question des banques, MM. Arman, Calley de Saint-Paul, Haentjens et Magnin ont pris la parole.

M. de Forcade La Roquette a déclaré, au nom du gouvernement, que la question était dans ce moment l'objet d'une enquête dont il ne pouvait préjuger le résultat.

Sur la question agricole et les effets du traité de commerce et de la suppression de l'échelle mobile, la Chambre a entendu MM. le marquis d'Andelarre, Guillaumin, Darblay jeune, de Chiseuil.

C'est M. de Forcade La Roquette qui a répondu au nom du gouvernement.

Un certain nombre de membres de l'opposition ont formulé un amendement sur le projet de loi relatif aux crimes et délits commis par des Français à l'étranger.

Les modifications importantes proposées par cet amendement sont :

1^o Celle qui demande qu'on ne puisse poursuivre à l'étranger que les faits réputés crimes ou délits par la loi du lieu où ils se sont passés ;

2^o Celle qui exclut des dispositions du projet de loi les crimes et délits politiques commis à l'étranger.

Les journaux viennois, la *Nouvelle Presse*

libre et l'*Ost Deutsche Post* notamment, manifestent quelque inquiétude au sujet des annexions accomplies par la Russie, en Asie, pendant ces dernières années. La *Nouvelle Presse libre* flétrit la conduite barbare des agents russes vis-à-vis des populations tcherkesses.

Cinq ou six cents sujets autrichiens, originaires de la Gallicie, avaient été déportés en Sibérie, à cause de leur participation à la dernière insurrection polonaise. Un certain nombre d'entre eux vont être rendus au gouvernement impérial ; ils sont déjà en route pour rentrer dans leurs foyers.

D'après une dépêche de Madrid, le maréchal Narvaez, dans un entretien avec le nonce du saint-siège, aurait prononcé des paroles pleines d'une sage réserve sur l'attitude que l'Espagne entendait prendre concernant les affaires d'Italie.

Les journaux anglais publient une lettre de M. Richard Cobden sur la guerre d'Amérique.

Cette lettre, adressée à M. Wood, ministre américain à Copenhague et portant la date du 5 février dernier, exprime l'avis que les confédérés ne seront bientôt plus en mesure d'entretenir de grandes armées et de résister au Nord. M. Cobden donne ensuite de sages conseils aux hommes du Nord, chez lesquels il trouve « une incapacité effrayante » relativement aux questions d'économie politique. Il n'existe pas plus, dit-il en finissant, de route royale pour arriver à la science que de sentier

républicain pour atteindre la prospérité ; il faut suivre la route « frayée par l'expérience. »

Le *Morning Post* félicite le gouvernement portugais de l'énergie qu'il a montrée dans l'affaire du *Niagara* et du *Sacramento*.

Le gouverneur général du Canada a prononcé, le 18, à la clôture du Parlement réuni à Québec, un discours où il félicite chaleureusement les membres de cette assemblée de l'approbation qu'ils ont donnée aux mesures qui leur étaient soumises, et surtout à celles qui avaient pour objet « une union plus intime des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique anglaise du Nord. »

Le gouverneur général a annoncé l'envoi d'une députation à Londres, pour conférer avec les ministres de la reine « sur des questions d'une haute importance pour la colonie. »

Lord Lichfield a échoué dans son essai de médiateur entre les patrons et les ouvriers du Staffordshire du Nord. On blâme généralement les ouvriers, et leurs camarades du Sud les blâment eux-mêmes. On s'attend à ce que les travaux reprennent dans les forges de cette partie du comté.

Le paquebot anglais, parti ces jours derniers de Southampton pour Valparaiso, a emporté un officier de l'escadre espagnole qui se rend à Santiago pour remettre au ministre plénipotentiaire d'Espagne près la république du Chili des instructions en vertu desquelles il devra demander, exiger même du gouvernement chilien les

réparations qu'il doit au gouvernement de la reine Isabelle, par suite de son refus de permettre aux navires espagnols d'acheter du charbon dans ses ports. La goëlette de guerre *Vencedora* va partir pour se mettre à la disposition de M. Tavora, le ministre d'Espagne, et il est probable que l'escadre tout entière se rendra à Valparaiso pour arranger le différend, et reviendra mouiller au Callao.

Le *Moniteur* reçoit de Beyrouth, par le télégraphe, la nouvelle que Joseph Karam s'est soumis, à la suite de l'entente établie entre le patriarche et Daoud-Pacha.

La tranquillité la plus parfaite règne dans tout le pays.

Le *Journal de Rome*, du 29, nous apporte le texte latin de l'allocution prononcée par le pape dans le consistoire secret tenu le 27 mars. Pie IX commence par entretenir le sacré-collège de l'Eglise d'Orient, et lui annonce la nomination d'un nouveau patriarche d'Antioche dans la personne de Grégoire Jussef, évêque de Ptolémaïs, en remplacement du patriarche Clément Bassus qui avait abdicé ; puis il prononce quelques paroles de regret au sujet de la mort de Maximilien II, roi de Bavière, qu'il appelle un prince très-cher à ses peuples, dévoué au saint-siège, et éminent par sa piété, sa prudence et par d'autres grandes vertus.

Le saint-père aborde ensuite les affaires du Mexique et s'exprime en ces termes :

« Quoique nous ayons été vivement affligés, contre notre opinion et notre attente, des choses très-tristes arrivées dernièrement dans

FEUILLETON.

12

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

Jeanne, émue, rajeunie par cette animation subite, sans s'en douter, s'était mise à seconder la jeune fille de son mieux. Elle aussi, rangeait, essayait, d'un air effaré ; elle aussi jetait un coup d'œil au miroir et rajustait sa cornette. Et Justine la regardait en souriant, à la dérobée, comme une espiègle qui vient de faire quelque bon tour.

Just dormait, le gros insouciant, étendu devant la porte et cuisant pour ainsi dire dans son jus, à l'ardeur soutenue du soleil de mai. Les moineaux audacieux fricotaient les cerises déjà rouges, pendant que les papillons hâtifs venaient prendre leur nourriture odorante dans le calice des petites marguerites qui croissaient roses et blanches au pied des murs.

Bref, Justine fit si bel et si bien que le soir la transformation était complète. La demeure de la Vieille de la Côte n'était plus une mesure d'aspect misérable et repoussant, mais une maisonnette ave-

nante, fraîche et parée comme une jeune fille un jour d'assemblée.

Après le dîner qui fut gai, Justine emprisonna ses cheveux abondants sous une petite cornette blanche, rajusta le fichu de sa tante et sortit avec elle.

— Où allons-nous donc, fillette ?

— Au mois de Marie... nous prions la *bonne dame* pour que je trouve de l'ouvrage...

— De l'ouvrage ?...

— Sans doute... ne faut-il pas travailler... mes économies ne sont pas inépuisables.

— Comment, après toutes les dépenses de ce matin, tu as encore de l'argent ?

— Mais vraiment oui, madame, répliqua la jeune fille avec un petit air d'importance.

— Et combien ?...

— Vous êtes bien curieuse, madame Jeannette, dit-elle en menaçant la questionneuse du bout de son doigt rosé.

— Et moi aussi j'en ai de l'argent... j'ai même de l'or... répliqua Jeanne naïvement, mais avec un air de mystère...

— Oh ! tu as de l'or, dit Justine toute surprise.

Il y avait tant de stupéfaction et de conjectures indiquées dans ces trois mots, que Jeanne se repentit

immédiatement de cette espèce de confiance : l'avare se réveillait.

— Oh ! reprit-elle dans l'intention d'atténuer l'effet de son imprudence, oh ! bien peu, va...

Cette quasi-rétractation frappa Justine ; elle devina en partie le secret de sa tante ; mais elle se garda bien de laisser rien paraître...

— Je le pense bien, répondit-elle... sans cela tu ne recevrais pas l'aumône... Raison de plus pour que je travaille... garde tes économies pour te donner des douceurs...

Jeanne, trompée par l'air indifférent de la jeune rusée, cessa d'avoir peur et reprit la causerie, tout en ayant soin d'en changer l'objet.

Tout en babillant, on était arrivé au village. A quelques pas de l'église, Justine acheta un pot de marguerites. C'était sa modeste offrande à la Mère du Sauveur.

Si les événements de la veille avaient produit une sensation profonde parmi les habitants de la Bouille, les achats faits le matin par Justine agitaient vivement les esprits, et pendant toute la journée, ces circonstances avaient desservi les conversations de tout le village, singulièrement intrigué. Aussi quand on vit les deux femmes entrer dans l'église, furent-elles le

point de mire de tous les regards. Déjà la Magdeleine était à sa place et elle se promettait bien cette fois de ne pas se laisser dominer, ni interdire par l'air candide et la voix caressante de la jeune fille, d'autant plus que son œuvre de calomnie commençait à s'accomplir sourdement ; mais quoi qu'elle eût résolu, elle ne put l'exécuter. La tenue modeste de Justine lui imposa encore, et, malgré elle, elle rendit à la jeune fille sa révérence. Magdeleine alors voulut se rattraper sur Jeanne, et elle se disposait à lui faire quelque nouvelle injure, quand la fille du prince de Parsfell, rétrogradant subitement de vingt ans dans le passé, retrouva tout-à-coup, pour toiser la méchante femme, ces airs de grande dame, ces allures hautaines, ce regard impérieux qui commandaient jadis le respect et la soumission.

Magdeleine resta stupéfaite. Ceux qui surprirent cette scène muette, furent tout ébahis, et Justine, elle-même, frappée de cette transformation, se demanda quel mystère terrible ou triste existait dans la vie de sa tante.

En se retirant, Justine fit encore l'aumône comme le dimanche, salua sous le porche deux ou trois vieillards qui la regardaient avec un tendre intérêt, puis l'on rentra dans la maisonnette.

l'empire mexicain, et malgré les démonstrations de respect filial qui nous ont été données à plusieurs reprises par notre fils bien-aimé en Jésus-Christ, l'empereur du Mexique, toutefois nous ne croyons pas devoir aujourd'hui vous parler de ces faits.

Car nous sommes consolés par l'espoir que le même empereur, réfléchissant sérieusement que la religion catholique et sa doctrine salutaire contribuent puissamment à la prospérité temporelle et à la tranquillité des peuples, voudra bien abandonner la route dans laquelle il s'est malheureusement engagé, et satisfaire à nos désirs et à nos demandes très-justes en accédant aux vœux et aux réclamations de cette nation catholique, en relevant dans son empire les ruines de l'Eglise, en protégeant ses droits vénérables, sa liberté, les évêques sacrés, ses ministres et ses institutions, et principalement en maintenant une concorde particulièrement avec les évêques, comme l'exigent la religion et la justice, et comme il convient si bien à un prince catholique.

Sa Sainteté continue ainsi :

« Nous ne pouvons en aucune façon nous abstenir d'accorder en cette occasion devant votre grande Assemblée les éloges mérités aux vénérables frères, les évêques sacrés du monde catholique qui, dans une si grande conjuration contre notre religion catholique et dans une si grande dépravation d'un grand nombre d'hommes, nous donnent chaque jour, au milieu de nos afflictions très-graves, des motifs toujours plus éclatants d'encouragement, de joie et de consolation.

Car ces mêmes vénérables frères, unis de cœur par une affection et un respect inaltérables à nous et à cette chaire de Pierre, mère et maîtresse de toutes les Eglises, ne se laissant pas effrayer par aucun danger et par aucune tribulation, et mettant de côté tout respect humain, ne se souciant en aucune façon des décrets injustes promulgués par l'autorité civile contre l'Eglise, se glorifient hautement de défendre et de soutenir avec intrépidité, tantôt par la parole, tantôt par les écrits, la vérité et l'unité catholiques, nos droits et la puissance, l'autorité, la liberté suprême de l'Eglise et de ce siège apostolique; et en même temps par les lettres récentes qu'ils nous ont écrites, soit à nous, soit aux fidèles commis à leurs soins, ils se glorifient ouvertement et publiquement de rejeter et de condamner les choses qui sont condamnées par nous, et ne laissent pas de s'opposer, avec une force sacerdotale, aux desseins criminels et aux efforts des hommes ennemis, en inculquant une saine doctrine aux fidèles qui leur sont confiés et en les guidant dans les sentiers du salut.

De ces très-justes éloges sont très-dignes, en premier lieu, les vénérables frères évêques d'Italie, car, bien qu'exposés aux plus graves injures et persécutions des ennemis et harce-

lés de toutes les manières, accomplissant toutefois courageusement leur ministère, ils n'ont jamais cessé et ne cessent jamais d'élever, avec une concorde spéciale, la voix épiscopale, de réclamer et de protester avec force contre toutes les lois condamnables et très-injustes promulguées par le gouvernement subalpin contre l'Eglise, ses institutions sacrées, ses ministres et ses droits, et contre les presque innombrables et tout-à-fait sacrilèges actes d'audace commis par le même gouvernement.

Et les mêmes évêques de l'Italie, avec une énergie et une constance vraiment merveilleuses, combattant vaillamment pour Jésus-Christ et son Eglise, dans leur sollicitude pour le salut de leur troupeau, ne craignent pas de supporter même l'exil, la prison et toute autre tribulation, suivant en cela les traces illustres des apôtres qui se retiraient joyeux de la présence du consul, parce qu'ils avaient été faits dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus.

C'est pourquoi, tout en compatissant de cœur aux très-graves douleurs des mêmes vénérables frères, et tout en considérant leurs souffrances comme nos souffrances, et en mêlant nos larmes à leurs larmes, nous rendons de très-humbles grâces au Père bien-aimé des miséricordes et Dieu de toute consolation; parce que nous voyons, en vertu d'un secours spécial de la Grâce, les évêques catholiques qui nous sont très-affectionnés à nous et à ce saint-siège, se montrer forts pour l'esprit de la foi et combattre virilement pour la défense de la sainte Eglise.

Vous, en attendant, vénérables frères, dans des temps si calamiteux, dans un si grand péril pour les âmes, continuez, selon votre excellente piété, à présenter incessamment avec nous des prières très-ferventes à Dieu pour que, par la vertu toute puissante, il aide et console ce siège apostolique abreuvé de tant d'outrages, l'Eglise déchirée par tant de blessures, et la chrétienne et civile république affligée de tant de calamités; de sorte que, répandant, miséricordieux, sur tous les trésors de sa grâce divine et de sa miséricorde, il fasse que tous les peuples, toutes les nations reconnaissent, aiment, vénèrent lui et celui qui a envoyé son Fils aîné, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et pour que, observant avec diligence tous ses préceptes, ils se mettent sur la route qui conduit à la vie.

RICHARD COBDEN.

Richard Cobden vient de mourir. C'est une grande et regrettable perte. Le nom de Cobden est étroitement lié à tous les grands progrès économiques de notre époque et aux principes qui font les nations heureuses et prospères. Sa vie entière a été consacrée à la défense de trois belles causes : la liberté commerciale, la liberté politique et la paix; il est l'exemple vivant de ce que peuvent les idées

justes et vraies, quand elles ont à leur service l'intelligence, le patriotisme et la foi.

Cobden est parti des rangs les plus humbles de l'échelle sociale; on dit même que, dénué de toute ressource, il fut réduit tout jeune à garder des troupeaux pour vivre. Une volonté ardente lui fit vaincre sa misère comme elle lui fit vaincre plus tard les obstacles que les préjugés ou les intérêts hostiles opposaient à ses doctrines.

Le berger de Middhurst, devenu le riche manufacturier et bientôt le puissant économiste de Manchester, organisa, en 1838, cette ligue célèbre dirigée d'abord contre la législation des céréales (*anti-corn-law league*), puis contre le système protectionniste tout entier et qui devait aboutir au triomphe complet du libre échange.

En 1845, Robert Peel l'accusa de provoquer par ses réclamations le peuple à la haine et même à l'assassinat des manufacturiers, des propriétaires et des membres du gouvernement, et le fit en quelque sorte expulser de la Chambre des communes; et trois ans après, on voit le même Robert Peel, éclairé tout-à-coup, comme saint Paul sur la route de Damas, provoquer et déterminer la réforme libérale réclamée par Richard Cobden.

Après le libre échange, c'est la paix générale, c'est la liberté politique que le génie de Cobden poursuit avec une constance dont rien n'affaiblit l'énergie. En 1849, au Congrès de la paix, à Paris; en 1850, à Francfort, il fait, dans cette généreuse pensée, les efforts les plus énergiques; il y a formulé cette espérance féconde d'un tribunal d'arbitrage international destiné à remplacer par la juridiction des puissances civilisées les désastres de la guerre.

Mais, par-dessus tout, Cobden était sincère partisan de l'alliance de l'Angleterre et de la France, et tout le monde sait la part considérable qu'il a prise en 1860 à la conclusion du traité de commerce entre ces deux pays.

Les doctrines de Cobden, aujourd'hui partagées par tant d'hommes supérieurs, marchent vers une application prochaine. Ce n'est plus dans les théories des économistes, c'est dans les conseils des gouvernements que la grande pensée d'un congrès pacifique a été posée naguère par le plus puissant souverain de l'Europe; la liberté politique apparaît partout à l'horizon. Quand on voit en Angleterre devant les efforts de Cobden la résistance violente, et puis la conversion soudaine de Robert Peel, il faut toujours garder une foi profonde dans l'avenir des idées de justice et de progrès.

Richard Cobden était né en 1804; il avait à peine soixante ans. (La France.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de l'Écho Saumurois.

Paris, 4 avril 1865.

Mon cher Directeur,

Mon anxiété est grande. Je me suis engagé,

Le lendemain, de bon matin, Justine, escortée de Just, alla au village, fit une visite au curé, se confessa, visita quelques malades, que sur sa demande le pasteur lui avait recommandés, et retourna le soir au mois de Marie; mais cette fois Magdeleine était absente, et les deux femmes crurent remarquer que la bienveillance qu'on avait commencé de leur témoigner, loin d'augmenter, avait fait place à une froideur où le mépris perçait déjà.

La calomnie de Magdeleine portait ses fruits. Vainement, pendant huit jours, prodigua-t-elle ses soins aux pauvres malades dont nous avons parlé; vainement distribua-t-elle au nom de la Vieille de la Côte des aumônes relativement abondantes; vainement encore essayait-elle de se lier avec deux ou trois jeunes filles, elle ne rencontra qu'une froide réserve, voire même un dédain affecté. Elle avait sollicité de l'ouvrage de couture; on lui en avait d'abord promis, puis la promesse fut éludée. De Raimbaud pas de nouvelles. Justine était découragée. Un instant Jeanne, qui peu à peu s'était faite à la nouvelle vie que l'enfant lui avait imposée si adroitement, un instant Jeanne crut que ces affronts, ces répugnances non dissimulées, devaient lui être attribués; mais quelques paroles qu'elle sur-

prit la mirent sur la voie. Ce mépris s'adressait bien à elle-même, il est vrai, mais il frappait aussi l'enfant.

Aux yeux de la plupart des habitants, sinon de tous, Justine était une fille perdue, et la conviction paraissait si bien établie, qu'un instant Jeanne eût peur d'avoir à déplorer un affreux malheur.

Pour savoir au juste à quoi s'en tenir sur les on-dit, Jeanne questionna les pauvres du porche. C'étaient des cœurs honnêtes que déjà la reconnaissance avait attachés à Justine; ils racontèrent les propos injurieux dont Justine était l'objet, signalèrent la présence et les démarches singulières du chirurgien de marine et enfin firent comprendre à Jeanne que les dépenses faites par la jeune fille, le changement subit qui s'était opéré dans la vie des hôtes de la côte, étaient venus confirmer les soupçons.

Car enfin, dit une des mendiants, vous êtes pauvres... vous n'avez rien... il y a huit jours vous étiez comme nous, et aujourd'hui...

Ainsi, tout, jusqu'à la charité de Justine, lui était fatal.

Jeanne s'en retourna désolée. Toutefois elle ne pouvait croire à la culpabilité de Justine, et si l'apparition d'un homme l'inquiétait, elle n'avait pour

elle rien de concluant.

— Il y a quelque chose se disait-elle, mais qu'y a-t-il? Oh! je le saurai...

Quant à Justine, nous l'avons dit, elle était découragée; toutes les déceptions la frappaient à la fois.

Elle avait voulu réhabiliter sa tante et elle était elle-même devenue un objet de mépris...

Elle avait cru que son travail suffirait à ses besoins et à ceux de la vieille Jeannette, et voilà que l'ouvrage lui était refusé.

Elle avait compté sur ses économies pour attendre les jours meilleurs, et ses économies disparaissaient avec une rapidité effrayante.

Elle avait espéré percer le mystère dont Jeanne s'entourait, et elle n'avait rien découvert qui pût la rassurer.

Enfin, elle s'était dit que l'homme qu'elle aimait, une fois la première impression passée, reviendrait à elle et lui demanderait l'explication de la scène étrange dont il avait été témoin, et de Raimbaud pas de nouvelles!... elle était oubliée!

Un événement terrible vint tout-à-coup compliquer la situation. Un matin le bruit se répandit que la vieille Jeanne avait été assassinée dans son lit et Justine était accusée de ce crime.

en effet, à faire défiler devant le rayon visuel de vos lecteurs, comme dans une lanterne magique, les faits, les nouvelles, les personnages dont Paris s'est occupé pendant la semaine.

Vous le savez comme moi, Paris a toujours un dada, et son attention, ses applaudissements sont rarement partagés entre plusieurs héros à la fois. Le rôle d'un fidèle chroniqueur ne consiste pas à se perdre en phrases inutiles, comme je le fais en ce moment, mais à vous narrer consciencieusement les préoccupations sérieuses ou frivoles, nobles ou grotesques de cette fantasmagorie capitale, et les idoles dont elle s'affoie tour à tour. Or, il faut vous dire pendant ces huit derniers jours, Paris n'a eu d'yeux et d'oreilles que pour les exploits de *Rigolo!*...

De *Rigolo!* dites-vous, et je vous vois d'ouvrir de grands yeux à l'audition de ce vocable tant soit peu familier. Ne soyez pas trop fier pourtant, car un ingénieux critique, Nestor Roqueplan, vous arrête, pour vous faire remarquer que ce substantif qui vous chiffonne remonte aux origines de notre langue. Ce que c'est que de fréquenter les auteurs du XVI^e siècle.

Mon Dieu! oui, M. Roqueplan vous démontre sans réplique que le substantif *rigobage* est employé dans le *Roman de la Rose*, qu'on en a fait *rigolage*, que Rabelais écrivait *se rigouler*, pour *s'amuser*; enfin que *Rigolo* a ainsi une filiation légitime et respectable.

Mais vous savez quel est ce fameux *Rigolo* devant lequel nos Athéniens des boulevards se pâment, et qui a fait un instant pâler l'astre même de la grande Thérèse. Je m'en tiens à cette étude philologique, et je passe à d'autres sujets.

Je dois d'abord les trois saluts d'usage au chevalier Printemps, que le mois d'avril nous a amené par la main, et qui a fait dimanche sa radiense apparition, si impatiemment attendue. Tant que le mois d'avril nous apportera d'excellents poissons comme cela, qu'il soit le bien-venu, lui et sa marée.

Quel est donc ce prophète malavisé qui, s'emparant de la succession de Mathieu (de la Drôme), s'était empressé de prédire que le mois d'avril n'aurait que deux belles journées, le 1^{er} et le 28? Je livre le nom de ce *jet-tatore* à l'indignation de mes contemporains. C'est M. Nick, rédacteur du *Courrier du Lot*. Heureusement sa prédiction, à peine éclose, est déjà démentie par les faits. La magnifique journée que celle d'hier! Et dimanche, comme tout le monde, le tiers, le quart et le demi-monde se pressaient sur le turf de Vincennes! Et les équipages cossus qui sillonnaient en tous sens le bois de Boulogne! Les chevaux piaffaient avec une ardeur qui faisait plaisir à voir. Ils semblaient aussi heureux que leurs maîtres de voir ce gai soleil, et ce renouveau qui vous met la joie au cœur et vous fait galoper le sang dans les veines.

VI. — L'AVARE.

Les jours s'étaient écoulés, et Jeanne n'avait rien découvert qui justifiait les accusations calomnieuses dont Justine était la victime; mais si son cœur se trouvait sur ce point soulagé d'un grand poids, d'un autre côté elle commençait à s'inquiéter sérieusement de l'avenir, de leur position.

La veille du jour où se passèrent les événements qui vont suivre, Justine avait dit à sa tante :

— Mes économies sont épuisées, je n'ai pas trouvé d'ouvrage, et il ne me reste plus qu'à entrer en service.

— Toi, me quitter? chère petite, avait répliqué Jeanne tout en émoi, toi entrer en service comme la première paysanne venue! allons donc! c'est impossible.

— Pourquoi cette frayeur?... nous sommes pauvres... il faut bien travailler... et à moins d'un miracle...

— Tu as raison, enfant... cependant, tout n'est pas encore désespéré.

— Eh bien! disons notre prière et que Dieu nous assiste.

La vieille Jeanne, qui s'était peu à peu habituée à

L'Empereur et l'Impératrice y sont venus aussi se mêler aux défilés des voitures. On sait d'ailleurs que, lorsqu'il est à Paris, l'Empereur fait du bois de Boulogne sa promenade ordinaire. On raconte même que mardi dernier, Sa Majesté ne s'était fait accompagner que d'un aide-de-camp, et se promenait tranquillement dans les allées solitaires. Son chien favori gambadait à quelques pas de là, et comme il n'était pas muselé, les gardes intervinrent plusieurs fois, menaçant de dresser procès-verbal. N'aurait-il pas fait beau voir le propriétaire du chien cité devant le tribunal de simple police, et condamné à quinze francs d'amende? Certains prétendent qu'il y avait récidive.

Le même jour, l'Empereur et l'Impératrice ont passé la soirée au théâtre de l'Ambigu, où l'on jouait les *Deux Dianas*, de Paul Meurice.

Le retentissement qui s'est fait autour de l'*Histoire de Jules César* commence à se calmer. Presque tous les grands journaux ont rendu compte de cet ouvrage monumental, et plus d'un critique a contesté le système historique de l'auguste auteur. Mais si la pensée philosophique est vivement discutée, il n'y a qu'une voix pour rendre hommage à la beauté calme et sobre du style, ainsi qu'aux savantes recherches qui font de ce livre le dernier mot de la science en ce qui concerne César.

A ce propos, on raconte que M. Ponsard, en remerciement d'un exemplaire de cet ouvrage adressé par S. M. à l'auteur de *Lucrèce*, aurait envoyé à l'Empereur le vers latin suivant :

Mortuus est vivus, narratur Casare Caesar.

Ce vers a été fort critiqué, surtout pour sa latinité et son unique césure au second pied; d'habiles professeurs l'ont refait ainsi :

Vivus defuncto narrat de Casare Caesar.

Mais voici qu'une grande nouvelle se répand dans le monde des lettres, et le fait est trop grave pour qu'en le répétant, nous fassions autre chose que de reproduire les paroles mêmes du chroniqueur du *Monde illustré*, qui en a parlé le premier.

D'après les on dit, écrit Neuter, le retentissement de la *Vie de César* aurait un lendemain non moins retentissant. L'ouvrage qui serait ce lendemain s'intituleraient : *Histoire de Marie-Antoinette*, et porterait la signature de Sa Majesté l'Impératrice Eugénie.

Un événement déplorable, qui vient attrister cette lettre, et qui est trop sérieux peut-être pour y trouver place, c'est la mort de Richard Cobden, le célèbre économiste anglais, le défenseur infatigable du libre-échange et de la liberté politique, l'apôtre convaincu et dévoué de la paix universelle.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Une révolution toute pacifique a eu lieu à Hambourg : les octrois sont abolis, le Sénat a fait enlever toutes les portes de la ville, les maîtrises cessent d'exister et l'Etat leur rembourse tous les fonds déposés dans les caisses publiques par les corps de métier.

— On nous écrit de Saint-Petersbourg que l'épidémie qui y sévit a emporté quinze mille personnes depuis le commencement de l'hiver.

C'est une fièvre pernicieuse; le malade y succombe ordinairement au second accès. Plusieurs médecins français sont partis pour aller étudier sur les lieux-mêmes la nature de ce fléau.

— Il paraît que les signataires de la pétition relative à l'enquête sur la Banque se sont mis d'accord sur ce qu'ils veulent réclamer. Voici, d'après le journal *la Finance*, quelles seraient leurs réclamations :

Ils demanderaient : 1° que l'administration de la Banque de France fût confiée, moitié à des banquiers, moitié à des négociants; 2° que le taux de l'intérêt ne dépassât jamais 5 0/0; 3° que des succursales soient établies le plus vite possible dans les vingt et quelques chefs-lieux de départements qui en sont encore privés; 4° que le capital de la Banque soit doublé.

— L'*Union de l'Ouest* dit, sans garantir ce renseignement, que le maréchal Bazaine sera nommé marquis de los Vagnos, du nom du fort principal de Oajaca. On fait remarquer, à ce propos, que le titre de marquis et celui de vicomte étaient exclus de la hiérarchie de la noblesse de l'empire.

— Si la tradition du *poisson d'avril* n'existe plus chez nous, elle n'a pas encore disparu du répertoire des excentricités britanniques.

Samedi dernier, une plaisanterie de ce genre a réussi à provoquer le fou-rire de tous les *cockneys* de Londres.

Un certain nombre de billets d'entrée ont été envoyés dans la ville pour une grande exposition d'ânes qui devait s'ouvrir au palais d'Islington.

Il va sans dire que les curieux, très-confiants de leur nature, n'ont pas manqué de se présenter en masse.

Hélas! les ânes promis n'existaient qu'à l'état de *poisson d'avril*!

— Une correspondance transatlantique raconte un singulier trait de mercantilisme, mais aussi d'héroïsme d'un de ces Américains passionnés qui font tant parler d'eux depuis quatre ans. Un soldat confédéré était ramené à Richmond. Le chirurgien qui l'examinait décida que l'amputation de la jambe était nécessaire.

Pendant qu'il faisait ses préparatifs, le pa-

tient entra en négociations avec son voisin d'ambulance, et lui vendit celle de ses bottes qui allait lui devenir inutile.

— Un brave homme demandait la croix à une Excellence.

— Qu'avez-vous fait pour mériter une telle distinction? lui fut-il répondu.

— Moi, j'ai sauvé cent cinquante hommes aux événements de 1848.

— Vous, répliqua le haut personnage surpris.

— Oui! moi! Ma compagnie marchait sur une barricade, le tambour nous entraînait, je voyais déjà, sur la crête des pavés, les insurgés, le fusil haut et prêts à nous ajuster. Ma foi, je criai : Sauve qui peut! je m'enfuis; tout le monde me suivit. Sans moi, les insurgés nous massacraient tous les cent cinquante.

— Un Auvergnat entre dans un bureau de tabac.

— Je voudrais un timbre-pochte.

— De combien?

— Tout ce que vous aurez de meilleur marché.

— Mais encore est-ce pour Paris ou pour la province?

— La province? Qu'est-ce que c'est?

— Est-ce pour la France, enfin?

— Che n'est pas pour la France, hurle le charabia avec orgueil, c'est pour l'Auvergne.

Chronique Locale.

SOUSCRIPTION au profit de la veuve et des enfants du sieur Bêhu.

MM. Baron de la Genevraye.	5 fr.
Rosset	5
Raymond de Montlaur.	5
Millocheau-Maffray.	10
Joly-Leterme.	10
Roffay	10
Un anonyme.	5
Un anonyme.	2

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 5 avril 1865.

Dans la séance d'hier, au Corps-Législatif, la discussion a porté principalement sur un amendement au paragraphe 5 de l'Adresse, présenté par quatorze membres de la majorité.

La commission a adhéré à la rédaction proposée par les auteurs de ce dernier amendement, et le paragraphe ainsi amendé a été adopté.

Le paragraphe 6, sur lequel les membres de l'opposition avaient présenté un amende-

surveillance active...

En effet, si selon ses habitudes elle avait fait ce soir-là sa ronde autour de la maison, elle aurait pu voir, montée sur le banc de bois dressé au-dessous de la lucarne, une grande ombre immobile et attentive.

Cette ombre, c'était la Magdeleine qui, l'œil fixé sur les vitres, distinguait parfaitement ce qui se passait à l'intérieur, grâce à un rideau mal tiré.

Mais Jeanne, comptant sur la vigilance de *Just*, s'était un peu relâchée dans ses mesures de prudence.

Malheureusement le pauvre chien, que cette fois on avait toléré à l'intérieur, fatigué d'une course dans la campagne, déjà vieux d'ailleurs et n'ayant plus l'ouïe d'une première finesse, dormait profondément et sans rien entendre.

Donc, confiante et entièrement absorbée par la contemplation de ses richesses, Jeanne comptait son trésor sans s'inquiéter de ce qui pouvait se passer au dehors.

(La suite au prochain numéro.)

ment relatif à la spécialité du budget, et le paragraphe 7 ont été ensuite également adoptés.

Aujourd'hui la séance s'est ouverte par la discussion de l'amendement sur le paragraphe 8, signé par 56 membres, et relatif à une modification du code civil sur le droit de tester.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 1^{er} avril.

Revue politique de la semaine. — Célébration à Naples de l'anniversaire de la naissance du roi d'Italie. — Courrier de Paris. — Expédition dans le sud de l'Algérie. — Foire aux chevaux à Versailles. — Ferrure des bœufs à Rome. — *Circé*, nouvelle (suite). — Histoire de Jules César, par l'empereur Napoléon III. — Plans et panorama d'Oajaca. — Chronique musicale. — Bibliographie. — Ateliers de construction de Machines-Outils de MM. F. Arbey. — Balaruc-les-Bains. — Fumivore à augets. — P.-J. Joss, le dernier des Gardes-Suisses de Louis XVI.

Gravures : Carrousel à Naples. — Algérie : Attaque du campement de Si-Mohammed ben Hamza; mort de Si Mohammed ben Hamza. — Foire aux chevaux, à Versailles. — Ferrure des bœufs à Rome. — Plans du siège d'Oajaca (3 gravures). — Panorama d'Oajaca. — Usine de MM. F. Arbey (2 gravures). — Balaruc-les-Bains (4 gravures). — Fumivore à augets. — P.-J. Joss. — Rébus.

AVIS AUX BANQUIERS ET COMMERÇANTS.

M. Lenoir, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 55, à Paris, offre à MM. les Banquiers et Commerçants des valeurs à l'encaissement sur Paris (billets à ordre ou traités), moyennant une commission fixe de un pour cent.

Toute demande doit être accompagnée : 1° du montant de la commission, en billets de banque, mandat à vue sur Paris, ou timbres-poste, ou de l'autorisation d'envoyer les valeurs contre remboursement de la commission; 2° de l'engagement de rembourser les valeurs après paiement.

Quelle que soit l'importance des demandes, il y est satisfait immédiatement (*Affranchir*).

Recouvrements sur Paris. — Commission, 1/2 0/0. (58)

BULLETIN FINANCIER.

Le marché financier persévère dans ses bonnes dispositions, et la rente 3 0/0 continue à tenir la tête du mouvement progressif. Elle a depuis un mois regagné à peu près son coupon, et se tient très-ferme à 67-75.

Le Crédit mobilier a publié cette semaine son bilan, qui se résume par un compte de profits et pertes de 7,868,207 fr., soit un dividende total de 64 fr. par action, sur lequel 25 fr. ont déjà été distribués, et 40 fr. seront mis sans doute à la réserve.

Les chemins de fer français continuent à remonter, et se rapprochent de jour en jour d'une capitalisation qui soit mieux en rapport avec leurs dividendes. Le Lyon est ferme à 985, le Nord à 4,030; l'Orléans, sur lequel on vient de détacher 70 fr. de dividende, se tient à 800.

L'emprunt italien est recherché à 65-80. Les chemins italiens sont languissants, en attendant le vote de la nouvelle loi des chemins de fer, qui améliorera beaucoup leur situation.

Cette nouvelle loi donnera une importance spéciale à la ligne de Turin à Savone, qui deviendra tête de ligne du réseau qui longe la Méditerranée, par Gênes, Livourne, Rome, Naples.

La longueur totale de la ligne sera de 194 kilomètres, le capital d'établissement de 87,500,000 fr., ou 295,000 fr. par kilomètre. Le capital-actions est entièrement souscrit; la majeure partie des travaux est accomplie. Le projet de loi concernant les chemins italiens propose une garantie d'intérêt de 6 0/0 pour ce chemin. C'est le double de la somme nécessaire pour assurer les intérêts des obligations que la Compagnie doit émettre prochainement. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

mêler sa voix à celle de Justine, qui, soir et matin, implorait la Divinité, la vieille Jeanne se mit à genoux à côté de la pieuse enfant, et, comme elle, demanda aide et conseil à celui qui gouverne toutes choses.

Cependant, depuis quelques jours, Jeanne méditait un projet de la plus haute importance. Elle songeait à compter sa fortune : les paroles de sa nièce la déciderent, et la nuit du lendemain fut choisie par elle pour l'accomplissement de cet acte solennel.

— Oui! cela est décidé... Je veux savoir où j'en suis, se disait-elle en faisant taire un instant son avarice; cette chère enfant ne peut me quitter, ni surtout aller servir chez un maître brutal ou libertin... jamais!

Le lendemain soir donc, dès que Justine fut endormie, la Vieille de la Côte, qui elle-même avait feint un sommeil profond, se releva, alluma une maigre chandelle et commença son travail, non sans prendre mille précautions pour ne pas éveiller Justine.

D'avance son lit avait été écarté; elle avait démasqué à moitié l'ouverture de sa cachette, dissimulée d'ailleurs dans la ruelle. L'entrée du trou entièrement dégagée, elle étendit à terre sa couverture,

pliée en quatre, pour étouffer le bruit des pièces tombant sur le sol, plaça la chandelle à ses côtés, s'accroupit le dos tourné à la lumière, et plongea sa main dans... sa caisse.

La fouille dura près d'une heure, et, pendant ce temps, Jeanne retira sans s'arrêter des poignées de pièces de monnaies de toutes espèces, depuis le louis de vingt-quatre francs jusqu'à la pièce de trente sous; depuis le liard usé jusqu'à l'écu de six livres à la vache. Les pièces d'or et les pièces d'argent étaient enveloppées dans des chiffons, le billon était à même la cachette.

Quand il ne resta plus ni argent, ni or, ni cuivre, elle s'arrêta... puis elle débarrassa l'or et l'argent des enveloppes qui les recouvraient par précaution contre le contact, et commença le triage.

Elle fit trois lots devant elle, l'or, — l'argent, — le billon.

Pendant qu'elle se livrait à cette opération, d'autant plus longue qu'il lui fallait prendre mille soins minutieux pour éviter le plus petit bruit, Jeanne, absorbée, ne songeait plus au dehors. Elle avait oublié ses précautions habituelles et ne prêtait qu'une oreille distraite aux bruits de la route; et cependant, plus que jamais, elle aurait dû exercer une

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

PURGE

d'hypothèques légales.

Par exploits de Laporte, huissier à Saumur, en date du 28 mars 1865, de Grosbillier, huissier à Paris, en date du 28 même mois, et de Le Bedel, huissier à Sartilly, en date du 31 même mois, enregistrés, notification a été faite à la requête de M. Auguste Salmon, négociant, et de dame Marie Humeau, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, rue de la Comédie, lesquels ont fait élection de domicile, en l'étude de M^e Coulbault, avoué à Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir :

1^o A M. le procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur ;

2^o A dame Rosalie Babin, veuve de M. Paul-Aimable Hullin, ladite dame propriétaire, demeurant à Saumur, levée d'enceinte ;

3^o A dame Geneviève Babin, veuve de M. Pierre-François Rocher, ladite dame propriétaire, demeurant à Saumur ;

4^o A dame Eléonore Vaquez, veuve de M. Victor-Edouard Hullin, ladite dame propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, n^o 7 ;

5^o A dame Adolphe-Agustine-Marie Lechevallier, épouse de M. Paul-Edouard Piton, propriétaire, et à celui-ci tant pour la validité qu'au besoin en son nom personnel, demeurant ensemble à Genêts, canton de Sartilly (Manche) ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 3 février 1865, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Coulbault, de la copie collationnée d'un contract reçu par M^e Clouard, notaire à Saumur, le 9 janvier 1865, enregistré, contenant vente au profit desdits sieur et dame Salmon sus-nommés, par M^{mes} Rosalie Babin, veuve de M. Paul-Aimable Hullin, propriétaire, demeurant à Saumur, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme mandataire de : 1^o Dame Eléonore Vaquez, veuve de M. Victor-Edouard Hullin, propriétaire, demeurant à Paris, et de M. Edmond-Edouard Hullin, commis d'agent de change, fils de cette dame, demeurant avec elle, ladite dame Hullin-Vaquez, agissant comme se portant fort de demoiselle Louise-Victorine-Marie Hullin, sa fille mineure, demeurant avec elle ; 2^o M. Henri-Jean-Félix Camusat, directeur de l'école de dressage de Séz, et dame Amélie-Laure-Marie Hullin, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Séz (Orne) ; 3^o Dame Valentine - Pauline - Eléonore Hullin, épouse de M. Etienne-Auguste Dupuis, négociant, avec lequel elle demeure à Paris, ladite dame dument autorisée de son mari ; 4^o M. Charles Boutard, capitaine de gendarmerie et dame Adrienne Hullin, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Vincennes (Seine) ; 5^o M^{lle} Marguerite-Marie-Sophie Garnier, sans profession, demeurant chez son père à St-Lô (Manche), mineure émancipée assistée de M. Joseph-Victor Vibert, propriétaire audit St-Lô, son curateur ; 6^o M. Théophile-Ursin Garnier, ancien négociant, propriétaire, demeurant à St-Lô (Manche), père de ladite demoiselle Garnier et comme se portant fort de sa fille sus-nommée ; 7^o M. Paul-Edouard Piton, propriétaire, demeurant à Genêts, canton de Sartilly (Manche) ; d'une maison, située à Saumur, rue de la Comédie, occupée aujourd'hui par MM. Salmon et Bournillet, joignant au levant et au midi l'Hôtel-de-Ville, au couchant M. Lépine, au nord la rue de la Comédie, telle que ladite maison existe actuellement avec toutes ses servitudes et dépendances, sans réserves ; moyennant le prix principal de vingt-deux mille francs, productif d'intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du 24 juin 1865, jour de l'entrée en jouis-

sance et sans que les acquéreurs puissent se libérer avant le 24 juin 1866.

Avec déclaration à M. le procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, outre les vendeurs : 1^o M. Pierre-François Rocher, décédé, et dame Geneviève Babin, aujourd'hui sa veuve, propriétaire, demeurant à Saumur ; 2^o M. Pierre-Henri Rocher, propriétaire, demeurant à Saumur, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions en raison d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur, il ferait la présente publication conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1^{er} juin suivant.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, le 4 avril 1865.

(157) COULBAULT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHASLES.

Un jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 13 mars 1865, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Chasles, quincaillier à Saumur, déclarée par jugement du même tribunal, le 7 janvier 1861.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(158)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Après faillite,

Le lundi 18 avril 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Jeulin, François, marchand de charrie et de vins à Saint-Clément-des-Levées, à la vente publique aux enchères de son mobilier et machine à battre, dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic provisoire de la faillite.

Il sera vendu :

Une très-belle machine à vapeur à battre, presque neuve, d'une valeur de 4,200 fr., sortant des ateliers de M. Renaud, mécanicien à Nantes, une autre machine à manège en l'air, une bonne charrette, caisse de tombreau, une jument et ses harnais, tables, armoires, draps, chemises, effets et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance au 24 juin 1865,

LA PROPRIÉTÉ

DE BOIS-MOZÉ

Consistant en vastes bâtiments d'habitation, servitudes, vastes caves, cour et nombreuses dépendances, jardin et clos contenant 44 ares 18 centiares, le tout situé près l'église de Chacé, commune de Chacé.

S'adresser à M^{me} veuve de FOS-LETHEUILLE et Fils, banquiers à Saumur. (152)

A VENDRE

Trois hectares 27 ares DE PRÉ

Dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (108)

A VENDRE

OU A LOUER

DEUX MAISONS AVEC JARDIN,

Situées près Notre-Dame, S'adresser à M^{me} SIMON-BALZEAU, rue Saint-Jean. (109)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

LE CHATEAU DE BRIACÉ

Situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, et les vastes jardins qui l'entourent. — Résidence agréable, près la Loire, et aux portes de Saumur.

On vendrait également la totalité de la propriété qui contient 26 hectares, en jardins, terres labourables, prés et oseraies.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

A LOUER

Présentement,

LE CHATEAU DE LANÇON

Appartenant à M^{me} la comtesse DE LAISTRE,

Situé commune de Brézé, à 8 kilomètres de Saumur et de Montreuil, près du canal de la Dive.

Ecuries, remises, fenil, cour, jardin anglais, jardin potager.

Droit de chasse sur 150 hectares de bois, vignes et terres labourables.

S'adresser, pour traiter, à M^e DABURON, notaire à Brézé, ou à M. FARGETTON, garde-régisseur du château de Lançon. (126)

A CÉDER

DE SUITE,

Un PETIT MAGASIN D'ÉPICERIE très-bien achalandé, et dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (1)

A CÉDER

UNE AUBERGE

Rue St-Nicolas, n^o 8, à Saumur.

A CÉDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

CHAPELLERIE EN TOUS GENRES,

Rue St-Jean, à Saumur.

MAISON BRAZIER, FÉLIX MOINSON, Successeur.

Dans cet établissement, les parents trouveront désormais les Articles Nouveautés pour enfants.

Un conformateur mécanique, pour les mesures de têtes, est tenu à la disposition des clients. (123)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelée. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

ON DEMANDE

UNE DEMOISELLE de 20 à 30 ans, pour tenir un emploi facile dans un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

UN COMPTABLE demande une tenue de livres.

S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

Pour domestiques des deux sexes, M. et M^{me} FICHO, Rues Saint-Jean et de l'Ancienne-Messagerie, Maison de M. GERVAIS, au 1^{er}.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

pour 1865. EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SP et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n^o est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25 ; six mois, 8 fr. 50 ; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode colorées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. ; six mois, 10 fr. ; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 4 AVRIL.			BOURSE DU 5 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 55	»	»	67 60	»	05
4 1/2 pour cent 1852.	95 50	»	»	95 30	»	»
Obligations du Trésor.	450	»	1 25	451 25	1 25	»
Banque de France.	3525	»	5	3550	»	25
Crédit Foncier (estamp.).	1290	»	2 50	1290	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	645	»	»
Crédit Agricole.	757 50	»	2 50	750	»	7 50
Crédit industriel.	717 50	»	2 50	715	»	2 50
Crédit Mobilier.	817 50	10	»	830	12 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	928 75	»	1 25	927 50	»	1 25
Orléans (estampillé).	962 50	2 50	»	962 50	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1070 75	17 50	»	1071 25	1 25	»
Est.	532 50	3 75	»	535	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	985	»	»	980	»	5
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	595	2 50	»	606 25	11 25	»
Ouest.	552 50	»	2 50	555	»	2 50
C ^o Parisienne du Gaz.	1775	»	1 25	1777 50	2 50	»
Canal de Suez.	460	3 75	»	457 50	»	2 50
Transatlantiques.	521 25	»	1 25	532 50	11 25	»
Emprunt italien 5 0/0.	65 65	»	25	65 60	»	05
Autrichiens.	441 25	5	»	441 25	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	550	»	»	550	»	»
Victor-Emmanuel.	303 75	1 25	»	306 25	2 50	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	277 50	1 25	»	281 25	3 75	»
Crédit Mobilier Espagnol.	552 50	5	»	555	»	2 50
Saragosse.	385	5	»	388 75	3 75	»
Séville-Xérès-Séville.	221 25	»	»	222 50	1 25	»
Portugais.	250	»	7 50	248 75	»	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	»	»	315	»	»
Orléans.	300	»	»	300	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	298 75	»	»	300	»	»
Ouest.	297 50	»	»	297 50	»	»
Midi.	300	»	»	298 75	»	»
Est.	300	»	»	300	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,